



DOSSIER DISCIPLINE N°29
Décision du 6 février 2018

DOSSIER N°29
3^{ème} Faute Technique

Ont pris part aux délibérations : MRS. ERINTCHEK, PERRUCHET, CHERUBINI, GUYOT

Objet: Attendus

- **Suspension d'un week-end sportif ferme d'interdiction de participer aux compétitions et/ou manifestations sportives. La peine ferme s'établira du 3 mars 2018 au 4 mars 2018 inclus au licencié VT890394 du club LE COTEAU BASKET.**